



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

PV N° 206 CSS/40

Réunion du 21 Juin 2023

Président : M. LECOUR Bernard

Présents : FAORO P – VERMASSEN D

I. SENIORS LIBRE

- ACCESSIONS - RETROGRADATIONS 2022/2023

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats Départementaux.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours en LBFC et en District (statut de l'arbitrage et discipline).
- Sous réserve d'engagement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District.

1 descente de R3 : FCCL (voir PV statut et règlement LBFC du 15/06/2023)

Compositions des groupes :

D1 : 1 groupe de 12 équipes

D2 : 2 groupes de 12 équipes

D3 : 4 groupes de 12 équipes

D4 : x groupes de 6 équipes

D1

12 Equipes

Accessions en R3 (-> 2 accédants)

St Apollinaire 3 – UCCF

Rétrogradation R3 :

FCCL

Accessions de D2 en D1 -> (2 par groupe)

Groupe A : USSE – Fontaine Les Dijon 2

Groupe B : USCD 2 – Val de Norge Fc

Sont maintenus : Beaune 2 - Genlis - Mirebellois Pont/Lam - Montbard Venarey - Pouilly En Auxois - Quetigny As 3 - Tilles F.C.

D2

24 Equipes

Rétrogradation de D1 :

Ouges - Auxonne - St Jean de Losne 2

Accessions de D3 en D2 -> (1 par groupe et les 2 meilleurs 2^{ième})

Groupe A : DIJON ULFE – CF TALANT (1^{ER} meilleur 2^{ème} de D3)

Groupe B : EF VILLAGES 2 - FCCL 2 (2^{ième} meilleur 2^{ème} de D3)

Groupe C : GENLIS 2

Groupe D : TILLES FC 2

Sont maintenus : Ent Aiserey Izeure Fc - Daix - F.C.A.B – Champdotre Longeault - Chevigny Saint Sauveur 2 - Fauverney 2 – Is Selongey 4 – Lacanche - Longvic 2 - Marsannay 2 - Neuilly Crim Sennecey - Saulon Corcelles - Somberton Gissey Fc - St Remy 2 - Uccf 2

D3

48 équipes

Rétrogradations de D2 -> (2 par groupe et le plus mauvais 10^{ième})

Groupe A : Plombières - ASDDOM (forfait général rétrograde en D4).

Groupe B : Manlay (moins bon 10ième) FC Vingeanne – Ent Perrigny Les Dijon

Accessions de D4 NIV HAUT en D3 -> (2 par groupe et le meilleur 3ième)

Groupe A : Chaignay - Dijon Poussots

Chenove 2-> Ne peut pas accéder en D3 car l'équipe supérieure est en D3

Groupe B : Nouvelle Etoiles Colombine - EF VILLAGES 3

Grésilles FC 2 -> Ne peut pas accéder en D3 car l'équipe supérieure est en D3

Groupe C : Chevigny St Sauveur 3.

Marey 2 – Remilly 2 -> Ne peuvent pas accéder en D3 car l'équipe supérieure est en D3

Groupe D : Fontaine les Dijon 3 – Dijon ULFE 2 – Lacanche 2 (Meilleure 3^{ème}).

Accessions et Rétrogradation

Sauf pour la dernière division, aucune division ne pourra comprendre deux équipes d'un même club. Dans le cas où une équipe rétrograde dans une division où joue l'une de ses équipes réserves, il sera fait application de l'article 39 de l'annuaire ligue Franche Comté.

Groupe Incomplet

Dans tous les cas où une raison quelconque conduirait à la formation d'un groupe incomplet, il serait fait appel, pour compléter le groupe, aux clubs les mieux classés de la division inférieure immédiatement après les ayants droit à l'accession sans aller au-delà des 3èmes du classement. Ensuite, il est procédé au maintien dans la division.

Sont maintenus : ASFO - Belan – Bligny – Brazey - Bressey Spartak - Chenove - CCOF – Dijon Gresilles FC - Dijon Mahorais – DIJON USC 3 – Dijon Afrique FD – Dijon Dinamo – Dijon Toison d'Or - Echenon - Fauverney

3 – Gevrey 2 - Marey - Merceuil - Meursault 2 – MPL 2 - MVF 2 – FC Neuilly Crim Sennecey 2 - Nolay - Ouges 2 - Pouilly En Auxois 2 – Remilly - Ruffey Ste Marie - Saint Euphrone – St Jean De Losne 3 - USSE 2 – Ent Tart Le Haut Varanges - Til Chatel – Tillenay (Meilleure 11^{ème}) – US Savigny (2^{ème} meilleure 11^{ème}) - Vougeot - Pouilly BSK (ou Saulon Corcelles 2 – dossier en cours).

D 4

Rétrogradations de D3 -> 1 descente par groupe de chaque groupe et les 3 plus mauvais 11^{ème}.

Groupe A : Chamesson (Forfait Général) – UFCO (1^{er} plus mauvais 11^{ème})

Groupe B : Vitteaux -

Groupe C : Plombières 2

Groupe D : Val de Norge 2 - Saulon Corcelles 2 ou Pouilly BSK (2^{ème} plus mauvais 11^{ème})

Sont maintenus : Les clubs non promus en D3.

Rétrogradations de D2

ASDDOM (Suite Forfait général)

2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2023 – 2024

Date limite d'engagement :

D1 - D2 - D3 : Engagement jusqu'au **10 juillet 2023**.

D4 : Equipe 1 des clubs jusqu'au **30 juillet 2023**.

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au **04 septembre 2023**.

FE : Engagement jusqu'au **10 juillet 2023**.

Engagement FE en CCO jusqu'au 01 AOUT 2023.

Engagement COUPE Nationale FE jusqu'au 22 JUILLET 2023.

2.2 ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
------------------	--------------

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Président : B. LECOUR